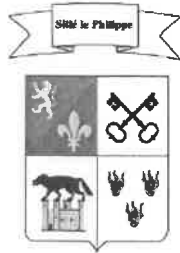


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 27 novembre 2025

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du CCAS du 2 juillet 2025	Procès-verbal de séance
3	Noël des 70 ans et plus_ Bons de Noël et Liste des bénéficiaires	Délibération n°010/2024
4	Organisation du banquet des Aînés 2026	Procès-verbal de séance
5	Informations diverses	Procès-verbal de séance
6	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du CCAS : 17/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) légalement convoquée s'est réunie à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice : 9 - Présents : 6 - Procuration : 1

Etaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Conseiller municipal	Présent	Mandataire – date de procuration	Absent excusé	Absent
DUGAST Claudia (Maire)	X			
CHRETIEN Guy	X			
CORBION Sébastien		Pouvoir donné à Liliane MECHE - 24/11/2025	X	
CORMIER Chantal			X	
DUJARDIN Marie-Noëlle	X			
GUIBERT Colette	X			
MECHE Liliane	X			
MICK Romuald	X			
MONTAROU Cyrille				X

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le CCAS, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé Mme Liliane MECHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du CCAS, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS DU 2 JUILLET 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du CCAS le procès-verbal de la séance du 02/07/2025, envoyé par email le 17/11/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7		

3. NOËL DES 70 ANS ET PLUS BONS DE NOËL ET LISTE DES BENEFICIAIRES

Mme la Maire rappelle le bilan des bons de Noël distribués en décembre 2024 :

- Restaurant "Le Rendez-vous" : 60 bons
- Boulangerie Louis : 26 bons
- Epi services : 63 bons
- Expression coiffure : 37 bons
- La Ferme de Passay : 43 bons

Soit pour **298 bons de 6 € distribués, 229 bons ont été utilisés.**

Mme la Maire propose aux membres du CCAS de reconduire l'opération des bons de Noël en faveur des Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune.

Les membres du CCAS proposent de maintenir le montant des bons à **6 € par personne (2 bons de 6 €)**, à utiliser chez les commerçants de la commune habituels.

Après examen de la liste électorale, **145 Silléens sont éligibles** à l'opération des bons de Noël du CCAS.

Les Silléens concernés pourront utiliser ces bons d'achat auprès des commerçants de la commune entre le 01/12/2025 et le 28/02/2026.

Les 4 binômes constitués, couvrant 4 secteurs de la commune, distribueront les bons en porte à porte :

- Binôme 1 : Mme Marie-Noëlle DUJARDIN – M. Sébastien CORBION
- Binôme 2 : M. Cyrille MONTAROU – M. Guy CHRETIEN
- Binôme 3 : M. Romuald MICK – Mme Colette GUIBERT
- Binôme 4 : Mme Liliane MECHE – Mme Chantal CORMIER

La distribution des bons de Noël s'effectuera à partir de la semaine 49.

Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer afin :

- De reconduire l'opération des bons de Noël : 2 bons d'une valeur de 6 € par personne pour les Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune ;
- De valider la distribution de 290 bons de Noël de 6 € ;
- De charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7		

DELIBERATION N°010/2024

4. ORGANISATION DU BANQUET DES AINES 2026

4.1. Choix de la date

Les membres du CCAS ont arrêté la date du 06/06/2026 pour l'organisation du banquet des Aînés 2026.

4.2 Choix de l'animation

Les membres du CCAS proposent de demander à nouveau à M. Patrick LAVILLE (indisponible en 2025) pour l'animation du banquet des Aînés 2026.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 19 heures 38 minutes.
Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec le support de la secrétaire de mairie et du secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

Liliane MECHE
Secrétaire de séance



